

### Menuisier Fabricant

1ère session 2023

Le titulaire du CAP menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Au sein de l'entreprise, en atelier, son activité consiste à participer à la préparation de fabrication d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire, à suivre le processus de fabrication de son ouvrage à partir du dossier technique, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise, à mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées, à réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication de la menuiserie et de l'agencement.

Il exerce son activité dans tout type d'entreprises. Le secteur économique correspond à la 2ème transformation du bois qui fabrique des ouvrages de menuiserie, agencements et mobiliers. Les ouvrages de menuiserie-agencement et les mobiliers de production industrielle participent aux fonctions du second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics. Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés aux habitations individuelles ou collectives, aux locaux professionnels (usines et bureaux), aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux d'accueil de public...

Il intervient d'entreprise pour préparer et fabriquer des ouvrages et/ou produits en bois et matériaux dérivés dans le cadre de commandes de clients variés. Il met accessoirement en œuvre des produits ou composants en alliage léger, en verre et en matériaux de synthèse entrant dans la constitution des ouvrages tels que les menuiseries, les agencements et les mobiliers.

Au sein de l'atelier de fabrication, il est amené à suivre le processus de fabrication selon les moyens manuels et/ou numériques de l'entreprise, à organiser son poste de travail, à réaliser en autonomie les tracés, les usinages et l'assemblage des composants d'un ouvrage, à respecter l'hygiène et la sécurité aux différents postes de travail.

Il opère suivant un processus artisanal et/ou industriel. Il participe, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions :

- préparation de sa fabrication ;
- fabrication ;
- maintenance des matériels ;
- logistique ;
- préparation pour la mise en œuvre sur site.

Certaines de ces activités seront liées à des conditions restrictives.

### Débouchés

Les titulaires de ce diplôme travaillent chez des fabricants d'ouvrages d'aménagement et agencement en bois et matériaux dérivés ou associés. Le secteur de la menuiserie est essentiellement artisanal ; celui de la production de mobilier essentiellement industriel. C'est donc en atelier que travaille principalement le menuisier fabricant.

### Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

### Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h

**Consolidation, accompagnement  
personnalisé et accompagnement au  
choix d'orientation** 101h30 91h

<b>Période de formation en milieu professionnel (semaines)</b>	6 à 7	6 à 7
--	-------	-------

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- **Communication technique** : Les systèmes de représentation, les documents techniques, les outils de communication.
- **L'entreprise et son environnement** : Les intervenants, les garanties et les responsabilités de l'entreprise, les systèmes économiques
- **Expression graphique** (dessins de fabrication, plans d'architecte etc), conventions et normes de représentation, logiciels de tracé, d'optimisation, de DAO.
- **Les ouvrages** : menuiseries extérieures et intérieures ; ouvrages d'agencement et mobilier, c'est à dire portes et fenêtres, mais aussi volets ou persiennes, portails et portillons, placards et rangements, mobiliers de collectivités, habillages muraux.
- **Les matériaux et produits** : Les matériaux bois et dérivés, du bois les essences, les produits en plaques, les produits de jointoiement et de calfeutrement, de fixation et d'assemblage, de traitement, de préservation et de finition. Leurs propriétés et caractéristiques physiques et mécaniques. Les composants (produits manufacturés, quincailleries, accessoires...)
- **Les procédés et processus de réalisation** : les moyens et les techniques de tracé et de préparation, l'organisation du poste de travail, les moyens et les techniques d'usinage, les moyens et les techniques d'assemblage et de montage, les moyens et les techniques de mise en forme et de placage, les moyens et les techniques de contrôle, les moyens et les techniques de finition, les moyens et les techniques de traitement, les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, de stockage et de chargement, les moyens et techniques de maintenance des outillages, des équipements
- **L'organisation des processus de fabrication** selon les critères géométriques, dimensionnels, technologiques des pièces à usiner ; réglage, contrôle et suivi des opérations.
- **Santé et sécurité au travail** : Le document de la prévention des risques, les acteurs et partenaires de la prévention, l'identification des dangers (notamment liés à l'utilisation de produits colles, vernis, solvants et de machines dangereuses), l'analyse des risques et les mesures de prévention, les mesures de prévention adaptées au métier les risques spécifiques, l'application des principes de sécurité physique et d'économie d'effort

adaptés au métier, le champ d'intervention du sauveteur secouriste du travail. La protection de son poste de travail.

- **Le contrôle et la qualité** : détection des défauts et malfaçons ; les critères d'appréciation de la qualité et les moyens de les mesurer et de les contrôler.
- **Maintenance** : entretien préventif (nettoyage, graissages) ; organes à remplacer ; essais ; vérifications.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation :

- la préparation à l'obtention des attestations de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP).
- la préparation à l'obtention de l'attestation de travail en hauteur : annexe 5 de la recommandation R. 408 de la Caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés (utilisation d'un échafaudage).
- la préparation à l'obtention de l'attestation à la formation pour l'habilitation électrique B.S.
- la formation à l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (A.I.P.R. - catégorie : opérateur)

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

**Enseignement professionnel :**

- Préparation de la fabrication, coeff. 4
- Fabrication d'un ouvrage de menuiserie agencement ou mobilier, coeff. 12 (dont coeff. 1 pour l'évaluation du chef d'œuvre uniquement pour les candidats scolaires et apprentis)

**Enseignement général :**

- Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique, coeff. 3
- Mathématiques, physique-chimie, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- prévention santé environnement, coeff. 1

- Langue vivante étrangère, coeff. 1

### Epreuve facultative

- Arts appliqués et cultures artistiques

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

### Principales poursuites d'études

- BACPRO Technicien menuisier-agenceur
- BACPRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- BP Charpentier
- BP Menuisier
- BP Plâtrerie et plaque
- MC Plaquiste

Pour connaître les poursuites d'études consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### **Ariège (09)**

Foix - CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège **A**

#### **Aude (11)**

Lézignan-Corbières - CFA du BTP de l'Aude **A**

Narbonne - Lycée Louise Michel (Public) **I**

#### **Aveyron (12)**

Onet Le Château - Campus des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron **A**

#### **Gard (30)**

Méjannes Le Clap – CFA du BTP **A**

#### **Haute-Garonne (31)**

Plaisance-du-Touch - CFA compagnons du Tour de France Occitanie **A**

#### **Hérault (34)**

Béziers - Lycée professionnel Jean Mermoz (Public) **I**

Montpellier - Établissement régional d'enseignement adapté Jean-Jacques Rousseau (Public) **I**

Montpellier - CFA du BTP de l'Hérault **A**

#### **Lot(46)**

Cahors – Ecole des Métiers du Lot (Privé) **A**

#### **Hautes-Pyrénées (65)**

Tarbes - École des Métiers des Hautes-Pyrénées **A**

#### **Pyrénées-Orientales (66)**

Perpignan - CFA du BTP des Pyrénées-Orientales **A**

#### **Tarn (81)**

Albi - Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat **A**

#### **Tarn-et-Garonne (82)**

Montauban - CFA de Tarn et Garonne - Ecole des métiers **A**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85- [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66- [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Ranguel  
05 67 52 41 55 - [cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr)

## Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi